

Bruxelles, le 22/10/2010

Câbler les antennes GSM entre elles pour réduire l'exposition

Outre les 3 antennes par opérateur sur chaque pylône (ayant généralement l'apparence d'un baffle), les antennes GSM communiquent entre elles par faisceaux hertziens (FH) directionnels, typiquement par un émetteur-récepteur de forme cylindrique.

Teslabel réitère sa demande de supprimer les communications inter-antennes par voie hertzienne.

Du fait des fréquences plus élevées (10 à 40 Ghz) et de leur haut débit, leurs rayonnements sont, selon toute attente, plus dangereux encore que les faisceaux des antennes relais. Qui plus est elles sont discriminatoires : certaines personnes étant régulièrement exposées à ces faisceaux, d'autres non.

Teslabel souligne les points suivants.

- En France l'agence gouvernementale Afsset a recommandé à l'Etat de baisser l'exposition des gens *plus exposés que la moyenne*. Cette recommandation se justifie par le principe essentiel de non discrimination entre les gens.
- Comme les antennes sont fixes, rien n'empêche qu'elles soient câblées entre elles. Le principe de précaution, auquel la Belgique adhère, implique de préférer les alternatives les plus sûres et d'éviter toute pollution inutile. En particulier, le concept ALARA (« aussi bas que raisonnablement possible ») s'applique ici pleinement. Oui, il est évidemment tout à fait *raisonnable* d'éviter d'exposer systématiquement des personnes à ce type de rayonnement.
- Si des riverains d'antennes sont peu exposés aux FH des *émetteurs* situés à leur proximité – selon les opérateurs qui expliquent que ces faisceaux s'ouvrent théoriquement peu – par contre ils sont exposés aux FH des émetteurs situés à distance, mais dirigés vers eux. Chaque émetteur étant également récepteur. Des habitants situés dans l'axe, entre les deux sites de la communication, à proximité des sites et même à l'arrière des sites, peuvent par conséquent être surexposés et discriminés. Les opérateurs ne peuvent invoquer une forte diminution d'intensité du fait de la distance car ces faisceaux restent concentrés et dangereux.
- Un technicien de l'IBPT a signalé à un administrateur de Teslabel que l'IBPT ne dispose pas des sondes nécessaires pour mesurer les faisceaux hertziens (10-40 Ghz). Teslabel pose les questions : l'IBPT et à l'IBGE disposent-ils à présent de ce matériel ou cette pollution électromagnétique est-elle en réalité non contrôlée en Belgique ?